

Bulletin municipal - Carayac



Le bourg de Carayac vu de Las Couailles

Quelques chiffres

La commune de Carayac (et son bourg "Carayac, village typique du causse" comme il est écrit dans les dépliants touristiques) s'étend sur 6.87 km² (687 hectares) avec une altitude moyenne de 340 mètres. Plus de 60 % du territoire est occupé par des bois. La population de Carayac était de 50 habitants en 1971, 82 au recensement de 1999, 80 en 2006, 77 en 2007 et en 2009. La densité de population du village serait de 11,21 habitants par km². Le nombre de logements sur la commune a été estimé à 79 en 2016. Ces logements se composent de 45 ré-sidences principales, 34 résidences secondaires ou occasionnelles. Le recensement 2016 (mise à jour au mois de Juin) constitue la liste électorale qui comprend 70 personnes dont la moyenne d'âge est de 52 ans.

Accès internet

La couverture internet dans le Lot est essentiellement réalisée via un réseau ADSL. L'ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line) est une technologie permettant d'utiliser une ligne téléphonique pour transmettre et recevoir des données numériques de manière indépendante du service téléphonique conventionnel via un "filtre ADSL" branché sur la prise (il sert au traitement du signal). Comme le nom l'indique (asymmetric) le débit de réception des données est supérieur au débit des données envoyées. Le débit théorique descendant se situe entre 1 et 15 mégabits. En pratique sur la commune de Carayac, les valeurs maximales des débits sont en moyenne de 4,3 mégabits en réception (562 000 caractères) et de 1 mégabit en émission (125 000 caractères). Pour donner un ordre de grandeur il faudrait un débit descendant deux à trois fois supérieur pour regarder une émission de télévi-

La commune compte également 19 enfants ce qui porte la population à 100 habitants en tenant compte des adultes non inscrits sur la liste électorale. Il est intéressant de noter que si nous faisons le rapport entre les + de 60 ans et les - de 20 ans, ce que les statistiques nomment "indice de jeunesse" la commune de Carayac a un indice de 0,85 ce qui signifie que nous avons une population qui rajeuni peu. (Le département a un indice de 0.70).

Bien entendu la population de Carayac est plus importante si sont intégrées dans les calculs les personnes qui vivent à Carayac moins de six mois par an avec un pic d'affluence lors des vacances scolaires quand parents, enfants et petits-enfants viennent séjourner quelques semaines dans la commune.

sion en haute définition avec cette technologie. L'accès à l'internet, pour Carayac, se fait via le noeud de raccordement (NRA) situé sur la commune de Gréalou. Carayac, ne disposant pas de son propre central téléphonique, ne peut prétendre utiliser l'ADSL2 qui permet des débits supérieurs. En effet il faut que l'abonné soit à moins de trois kilomètres du central téléphonique et Carayac est à quatre kilomètres de celui de Gréalou. Pour quel-ques années encore (en attendant une fibre optique à venir !) nous pesterons sur ces accès internet de médiocre qualité car les temps de latence provoquent de très nombreuses "coupures" de transmission.

Il est à noter cependant que depuis le dernier orage sur Gréalou (fin Août) le noeud de raccordement a été mis à niveau. Le débit descendant s'est nettement amélioré depuis cette date.

Editorial

• Ce premier numéro du bulletin municipal de la commune de Carayac, au fil d'articles synthétiques, met l'accent sur quelques aspects du bien commun : population, budget, accès internet, carte communale ... etc.

• Ce bulletin municipal est également l'occasion de rendre compte du travail de l'équipe municipale ... travail parfois méconnu.

• Notre commune ne dispose pas de commerce ou de service et tend à devenir une commune "dortoir" ... ceci dans un cadre de vie de très grande qualité qu'il faudra préserver dans les décennies à venir.

• Vos commentaires, vos questions, vos critiques, vos propositions d'articles sont les bienvenus : par téléphone, par mail * ou plus simplement en vous rendant à la mairie les mardis ou jeudis.

Mairie - Le Bourg - Carayac

Mél : mairiecarayac@wanadoo.fr

Tél : 05.65.40.73.93

Permanences : Mardi (8h-13h)

Jeudi (11h30-13h)

La carte communale

La carte communale, finalisée en 2011, a suscité depuis 2006 moult remarques et quelques commentaires acerbes.

Les principes fondamentaux régissant les cartes communales sont issus de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 ayant notamment refondu l'urbanisme de planification passant d'une logique de nécessaire reconstruction en période de pénurie de logements dans les années soixante à une logique de développement durable. La loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 est venue renforcer cette logique. Ainsi, l'article L121-1 du code de l'urbanisme stipule que les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

- le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux et le développement rural,
- l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des mi-

Le budget

Le budget de la commune pour 2016 s'élève à 77 522,24 €.

Les recettes proviennent essentiellement des taxes foncières et d'habitation (21 %) ainsi que de la dotation globale de fonctionnement (DGF) reversée par l'Etat qui représente 32 % du budget. A ces recettes de base s'ajoutent le revenu des immeubles c'est à dire l'ancienne école communale réhabilitée et louée (8 %) et les économies réalisées sur l'exercice précédent (18 %). Le département apporte également des subventions qui représentent 21 % du budget (*dotation aux élus locaux, subvention directe, compensations*).

Les principaux postes de dépense sont les transports scolaires, la voirie, les charges de personnel et le remboursement des emprunts.

Si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique. En ce qui concerne Carayac le maire touche une indemnité mensuelle de 646,25 € brut. En ce qui

concerne les adjoints (*ils sont deux*), l'indemnité est de 750 € par an et par adjoint. Pour les conseillers municipaux la rémunération ne s'applique que pour les communes de plus de 100 000 habitants. L'entretien annuel des routes et chemins est un poste important (*nettoyage, élagage, gravillonnage*). La réfection des routes nécessite un investissement qui sera financé sur plusieurs années. La réfection complète de la portion de route entre Carayac (*carrefour du Boucadou*) et Poux del Mas implique un investissement de 15 000 €.

- pour le bourg de Carayac : 3 ou 4 possibilités de construction au nord,
- pour le "Pech de la Feuille" : 5 possibilités,
- pour Las Couailles : 6 ou 7 possibilités,
- pour Marens : 4 ou 5 possibilités,
- pour Cavarroc : 3 ou 4 possibilités.

La mairie de Carayac a acquis différentes parcelles à côté de Marens Bas. Ce terrain va être viabilisé. Ainsi se dessinerait pour les trois prochaines décennies la construction d'une trentaine de nouveaux bâtiments. Bien entendu, hors le terrain propriété de la commune, cette urbanisation est dépendante de la volonté des propriétaires de vendre ou construire, ainsi que des capacités de la commune à investir en réseaux et voirie.

Bien entendu - c'est la loi - le budget de la commune est équilibré ... mais 10 % du budget est consacré aux dépenses imprévues. Par exemple, au mois de juillet, le mur jouxtant le jardin public et supportant le chemin menant au Pech de la Feuille s'est partiellement écroulé. Il a fallu très rapidement engager des travaux afin de remettre en état ce mur de soutènement. Egalement le nettoyage des chemins menant aux différents lavoirs (9) de la commune a nécessité trois journées de travail.

En bref

• **Notre commune est intégrée au "Pays de Figeac". Le syndicat mixte du Pays de Figeac a engagé depuis 2011 l'élaboration du SCoT ... c'est à dire du Schéma de Cohérence Territoriale. L'ensemble des documents est consultable et téléchargeable à l'adresse internet suivante :**

<http://www.pays-figeac.fr/scot>

• **Couverture mobile : La couverture de la commune (2 G et 3 G) est d'environ 83 % (moyenne de l'ensemble des opérateurs) mais bien sûr chacun sait qu'il lui faut de temps en temps se déplacer de plusieurs mètres (terrace, arbre, piscine, butte ... etc) afin de pouvoir téléphoner correctement. L'antenne la plus proche est celle du "Pech de Reynol" sur la commune de Larroque-Toirac utilisée par l'opérateur SFR.**

Publication

• **En 2014 le Parc Régional des Causses a publié un premier volume consacré à la connaissance des causses "Les clefs des paysages des causses du Quercy". Les trois auteurs (Thierry Pélissié, Jean-Jacques Lagasque et Joël Trémoulet) nous permettent de mieux appréhender la géologie et la géomorphologie de notre commune.**

Joie et peine

Quelques échos du conseil municipal

13 octobre 2016 • Renouvellement contrat de Mme Catherine Peloton occupant le poste de secrétaire de Mairie (8h/semaine) • Renouvellement contrat de Mme Paulette Doumerc, agent d'entretien (2h/semaine).

04 octobre 2016 • Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Gréalou à hauteur de 5537,11 €.

09 août 2016 • Le GR65 ou "chemin de Compostelle".

Il passe sur la commune de Carayac. Accord de la commune pour la création d'une "zone tampon" sur cette portion du chemin. Les "zones tampons" sont des chemins de servitude d'utilité publique mais également des "zones de sensibilité" partagées entre l'Etat et les collectivités au regard des enjeux portés par le GR65 pour les communes qu'il traverse. Cette zone tampon permettra de mieux mettre en valeur le chemin sur le territoire de la commune • Réponses à l'appel d'offres transport scolaire. Délibération : choix d'Elise Lacassagne.

[**Rappel** : Le sentier de Grande Randonnée numéro 65 (GR65), aussi appelé "Voie du Puy" ou "Via Podensis" à partir du Puy-en-Velay, est l'itinéraire le plus connu des chemins vers St-Jacques-de-Compostelle. Il débute à Genève ("via Gebennensis"), en Suisse et rejoint le col de Roncevaux en Espagne en passant par le Puy-en-Velay].

02 août 2016 • Appel d'offres auprès de transporteurs (Delbos, Boudet, Lacassagne) pour l'organisation du transport scolaire pour l'année 2016-2017.

21 juin 2016 • Entretien et travaux des bâtiments communaux : gainage cheminée du logement de l'école, mur du presbytère, escalier intérieur de l'église.

29 mars 2016 • Vote des trois taxes locales directes (Actuellement : habitation : 7,47 %, foncière bâti : 2,01 % et non bâti : 134 %). Compte tenu du passage aux communes nouvelles (cf. encart : Nouvelle commune) et pour une future harmonisation, une réévaluation des taux des taxes locales directes est votée (8,04 %, 4,29 % et 134 %).

[**Rappel** : Ces taux sont calculés en proportion des sommes nécessaires à l'équilibre du budget de la commune pour l'année n et les taux des taxes locales appliqués l'année n-1. C'est le calcul nommé "coefficient de variation proportionnelle des taux"]

• La commune se prononce favorablement sur l'adhésion de la commune de St Pierre Toirac au SIAEP des Causses.

[**Rappel** : le SIAEP est le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable regroupant les communes de Gréalou et de Carayac. Précisons que ce SIAEP est un SIVU c'est à dire un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique ne disposant donc que d'une compétence ceci contrairement à un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (*Sivom*)]

• La commune se prononce sur l'affiliation de la commune au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Grand Quercy (PETR GR).

[**Rappel** : Un PETR est un des outils de l'intercommunalité. Il propose un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI (*Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont le Grand Figeac*) qui le composent. Il s'agit d'un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, culturel et social de son territoire, afin de promouvoir un modèle de développement durable et d'en améliorer la compétitivité, l'attraction et la cohésion. Le SCoT (*cf. page 1*) s'inscrit dans cette perspective].

8 février 2016 • Convention avec la Fédération "Partir" (centre de loisirs, séjours, activités périscolaires) qui a produit cet été à Carayac un très joli spectacle théâtral.

[**Rappel** : C'est une association loi 1901, regroupant plusieurs acteurs : la municipalité de Figeac, le Comité d'Entreprise de l'usine Ratier (*UTC Aerospace Systems*), la Caisse d'Allocations Familiales (*CAF*) et en partenariat pour certaines actions, l'état, le conseil Général, le conseil Régional. Huit mairies de la Communauté de Communes ont signé une convention avec l'association, légitimant ainsi l'implantation et le travail mené par l'association auprès des familles du territoire du Grand Figeac].

• Entretien et Travaux Bâtiments communaux : Extincteurs.

7 décembre 2015 : Cimetière : La durée de la concession passe à 30 ans renouvelable avec de nouveaux tarifs : 1 place (3,75 m²) : 150 €/m² ; 2 places (5 m²) : 200 €/m² ; 3 place (7,50 m²) : 250 €/m² • Indemnité Receveur des impôts pour l'exercice 2015 • Horaires de l'éclairage municipal • Recrutement d'un agent recenseur pour le recensement de la population 2016 (Emelyne Tonnelier). L'agent sera rémunéré 424 €, la participation de l'Etat étant de 212 €. Une formation est assurée à l'agent recruté • La commune est adhérente au Centre de Gestion du Lot (CDG 46) qui concerne donc les services suivants : informatique et les progiciels, le stockage et la sauvegarde des données informatiques à distance, la formation du personnel.

1 décembre 2015 : Dissolution du CCAS de Carayac compte tenu de l'adhésion de la commune à la Communauté de Communes du Pays de Figeac (Grand Figeac).

[**Rappel** : Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal dont la création remonte à 1953].

Nouvelle commune

La réforme des collectivités territoriales qui a ouvert, aux communes voisines le souhaitant, la possibilité de se regrouper s'est traduite dans le département du Lot, en 2016, par la constitution de cinq communes nouvelles.

La fusion de communes est donc l'unification en une seule commune de plusieurs communes jusqu'alors distinctes. La procédure de fusion fait l'objet des articles L. 2113-1 à L. 2113-5, L. 2113-9, L. 2113-11 et L. 2113-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'une de ces nouvelles communes lotoises est "née" le 1er janvier 2016. La commune "Cœur-de-Causse" s'est installée en lieu et place des communes de Beaumat, Fontanes-du-Causse, Labastide-Murat (le chef-lieu de canton), Saint-Sauveur-la-Vallée et Vaillac. Cette nouvelle commune est peuplée d'un millier d'habitants. Le maire de Larroque-Toirac a invité les maires de Frontenac, St-Pierre Toirac, Carayac, Gréalou, Cadrieu et Montbrun, pour évoquer leur regroupement dans le cadre d'une commune

Ce bulletin est publié sous la responsabilité de l'équipe municipale. Le directeur de la publication est **Jean-Pierre Pfenninger**, maire de Carayac.
La rédaction et la mise en page sont assurées par **Bernard Bonnet** avec comme outil de composition le logiciel libre de publication assistée par ordinateur (PAO) :

Scribus 1.5.2

Documents à conserver

Type de document

Factures EDF-GDF
Factures eau
Factures téléphone (mobile et internet)
Certificat ramonage
Commandes, réception travaux et factures
Contrats de bail
Quittances de loyer
Titres de propriété
Factures notariales
Copropriété (correspondances, pv réunion)
Contrats de travail (engagement, licenciement)
Bulletins salaire, allocations chômage
Impôts locaux
Allocations familiales
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé, examen médicaux, radiographies
Déclaration revenus, justificatifs, avis d'imposition
Documents d'adoption,
reconnaissance d'enfant naturel,
contrat de mariage, livret de famille,
jugement divorce, document relatif à l'union libre,
testament, documents relatifs aux successions

Durée conservation

5 années
5 années
1 année
1 année
10 années
5 années après départ logement
5 années
Jusqu'à la revente du bien
5 années
10 années
30 années (ou départ retraite)
Jusqu'à liquidation retraite
3 années
5 années

Permanente
3 années

Permanente

Le comité des fêtes

Le comité des fêtes de Carayac (*Association loi 1901*) est composé d'un bureau (*neuf personnes*) et est soutenu par dix-neuf membres actifs. Vingt-huit personnes (*presque 1/3 de la population communale*) s'affairent pour préparer tout au long de l'année plusieurs activités et animations. C'est en 1983 que Denise Balat (*qui fût maire de Carayac*) créa ce comité de fêtes. L'assemblée générale s'est tenue le samedi 29 octobre 2016 à la salle des fêtes (*Presbytère*) afin de préparer le calendrier des activités pour cette fin d'année et celui de l'année prochaine.

Les différentes activités 2015-2016 ont généré 13 954,78 € de dépenses pour des recettes de 13 802,02 €. Le déficit minime de 152,76 € est absorbé par le fonds de roulement de l'association (*environ 10 000 €*) qui permet également d'investir dans le renouvellement du matériel (*tables, bancs, outils de cuisine ... etc*). Le bureau de l'association a été reconduit ainsi que les activités pour l'année 2016-2017. Ci-dessous le calendrier prévisionnel des activités 2016-2017. Une information plus précise sera disponible dans les boîtes aux lettres des habitants.

- Repas communal : Dimanche 13 novembre 2016 (*offert*)
- Quine : Vendredi 2 décembre 2016
- Stockfish : Dimanche 22 janvier 2017
- Carnaval : Dimanche 26 février 2017 (*gratuit*)
- Choucroute : Dmaniche 19 mars 2017
- Randonnée : Dimanche 21 mai 2017
- Méchoui : Samedi 15 juillet 2017

De dos (à gauche)
Manu, Fabienne, Emelyne, Baptiste, Denis, Bernard, Jean-Claude, Jean, Elise (la présidente),
Nadine et de dos Fabien (le 100ième habitant de la commune, artisan plombier, arrivé



Assemblée générale du comité des fêtes de Carayac

Novembre 2016 /

Vidéos

• **Gervaise et Denis Pradines sont connus pour leur "tome de Carayac" (et bien d'autres produits). Une vidéo est consacrée à leur entreprise. Elle est disponible à l'adresse internet suivante :**

<http://www.tourisme-figeac.com/web/FR/12-webtv-detail.php?videoCatId=33&item=14472>

• **Une vidéo (de 2012) est consacrée à la Mairie et à la réhabilitation - en 2009 - du retable (XVIIIe siècle) de l'église St-Etienne de Carayac. Elle est disponible à l'adresse internet suivante :**

http://www.telefigeac.com/figeac/visage-de-village-carayac-video_b1c717eea.html

Ci-dessous le texte de présentation de ce retable dans le dépliant

Église Saint-Etienne



Dans la chapelle nord, petit retable* composite du début du XVIII^e siècle ; tabernacle cubique avec cinq panneaux figurant la Passion du Christ (le Mont des Oliviers, l'Arrestation par les soldats, la Crucifixion, la Flagellation, l'Ascension), dans le style de l'atelier Tourmié de Gourdon ; ciborium ou dais d'exposition porté par quatre cariatides accueillant une statuette de saint Etienne.

Ouverture sur demande à la mairie.
TÉL. mairie : 05 65 40 73 93

* **Les retables sont la forme d'expression favorite de l'art baroque aux XVII^e et XVIII^e siècles. Dans le choeur ou les chapelles des églises, ces meubles plus ou moins grands sont la pièce maîtresse de la liturgie catholique. Véritables livres ouverts à l'attention des fidèles, illustrant par l'image les personnages saints et paraboles de la Bible, ils sont aussi un catalogue des techniques et savoir-faire de leur époque, ébénisterie et sculpture, peinture et dorure.**

** **Terme architectural : Une cariatide ou caryatide est souvent une statue de femme parfois vêtue d'une tunique, soutenant un**